

L'an deux mil vingt-trois, le 7 septembre, à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnaud Montratier – Sainte Alauzie
dûment convoqué le 30 août 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnaud-Montratier sur
convocation de Monsieur Dominique Marin, Maire.

Présents : M. Mmes. Claudine Boissel, Aurélien Bonnemort, Elodie Boyer, Gilbert Brocard, Jean-Luc Cambe, Lysiane Clary, Patrick Gardes, Nicolas Gauzin, Angélique Ginibre, Sébastien Lafargue, Eliane Laval, Céline Marin-Bonnemort, Valérie Pelerant, Claire Perrotte, , Bernard Ressayguier, Joëlle Sanson,
Excusés avec procuration : Gaëlle Duchêne a donné procuration à Dominique Marin, Isabelle Espitalier a donné procuration à Patrick Gardes, Mathieu Vinel a donné procuration à Aurélien Bonnemort
Absents : Sébastien Fourniols, Michel Lacoste, Pascal Ressaygeac.
Soit : Pour toutes les délibérations : 20 votants.
Secrétaire de séance : Claudine Boissel,

A été nommée secrétaire de séance Madame Claudine Boissel.

Validation à l'unanimité du procès-verbal du 4 juillet 2023

1 - Délibérations :

1.1- Opération 38967P dissimulation et sécurisation BT sur P/Zone Artisanale :

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet d'éclairage public cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) approuve ce projet d'éclairage public, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- 2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2023.
- 3) s'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL, d'un montant de 6 513.65 euros, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582.
- 4) autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

1.2- Vente d'un terrain à la résidence Fontenille de Castelnaud-Montratier :

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022/02/07

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier reçu de la part de Lot Habitat, nous informant que Madame Lucie Baumler, s'est portée acquéreuse de son logement et du terrain qu'elle loue au 64A résidence de Fontenilles, qui est situé sur une partie de la parcelle cadastrée AB 1033.

Afin de pouvoir lui vendre la maison, il est nécessaire pour Lot Habitat d'acheter le terrain à la commune.

Monsieur le Maire propose un prix de vente de 10 euros le m², pour une surface approximative de 237,27m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable:

- à la vente du logement par Lot Habitat à Madame Lucie Baumler,
- fixe le prix de vente du terrain pour Lot Habitat à 10 euros le m².
- précise que les frais de bornage et l'acte notarié seront à la charge de Lot Habitat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 septembre, à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau Montratier – Sainte Alauzie
dûment convoqué le 28 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnau-Montratier sur
convocation de Monsieur Dominique Marin, Maire.

Présents : M. Mmes. Claudine Boissel, Aurélien Bonnemort, Elodie Boyer, Gilbert Brocard, Jean-Luc Cambe, Lysiane Clary, Patrick Gardes, Nicolas Gauzin, Angélique Ginibre, Sébastien Lafargue, Eliane Laval, Céline Marin-Bonnemort, Valérie Pelerant, Claire Perrotte, , Bernard Rességuier, Joëlle Sanson,
Excusés avec procuration : Gaëlle Duchêne a donné procuration à Dominique Marin, Isabelle Espitalier a donné procuration à Patrick Gardes, Mathieu Vinel a donné procuration à Aurélien Bonnemort
Absents : Sébastien Fourniols, Michel Lacoste, Pascal Ressigeac.
Soit : Pour toutes les délibérations : 20 votants.
Secrétaire de séance : Claudine Boissel,

A été nommée secrétaire de séance Madame Claudine Boissel.

Validation à l'unanimité du procès-verbal du 4 juillet 2023

1 - Délibérations :

1.1- Opération 38967P dissimulation et sécurisation BT sur P/Zone Artisanale :

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet d'éclairage public cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1) approuve ce projet d'éclairage public, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,

2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2023.

3) s'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL, d'un montant de 6 513.65 euros, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582.

4) autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

1.2- Vente d'un terrain à la résidence Fontenille de Castelnau-Montratier :

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022/02/07

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier reçu de la part de Lot Habitat, nous informant que Madame Lucie Baumler, s'est portée acquéreuse de son logement et du terrain qu'elle loue au 64A résidence de Fontenilles, qui est situé sur une partie de la parcelle cadastrée AB 1033.

Afin de pouvoir lui vendre la maison, il est nécessaire pour Lot Habitat d'acheter le terrain à la commune.

Monsieur le Maire propose un prix de vente de 10 euros le m², pour une surface approximative de 237,27m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable:

- à la vente du logement par Lot Habitat à Madame Lucie Baumler,
- fixe le prix de vente du terrain pour Lot Habitat à 10 euros le m².
- précise que les frais de bornage et l'acte notarié seront à la charge de Lot Habitat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1.3- Montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Mireille Larrède Préfète du Lot en date du 13 juillet 2023.

Aujourd'hui le conseil municipal doit se positionner sur le montant de l'IRL 2022, qui est proposé par le Comité des Finances Locales (CFL) soit un montant de 2 246,40 euros ou 2 808,00 euros majoré, selon à la situation des instituteurs.

Monsieur le Maire rappelle que si l'indemnité majorée en fonction de la situation familiale de l'instituteur, est supérieure à la dotation, la différence sera à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à ces propositions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1.4- Décision modificative budget commune n°4 :

Afin de pouvoir clôturer définitivement le dossier de l'agrandissement du cimetière de Castelnaud-Montratie, Monsieur le Maire propose cette décision modificative.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 615221	Bâtiments publics		43 038,00
023 / 023	Virement à la section d'investissement	43 038,00	
21 / 2116 / 692	Cimetières	43 038,00	
	Total	86 076,00	43 038,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	43 038,00	
	Total	43 038,00	0,00

Après avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité cette décision modificative.

A la demande de Monsieur Bernard Rességuier Maire délégué de Sainte-Alauzie, un bilan financier sera établi sur l'agrandissement du cimetière

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1.5- Décision modificative budget commune n°5.

Monsieur le Maire propose cette décision modificative afin de pouvoir solder les travaux de l'église de Saint Anthet.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
023 / 023	Virement à la section d'investissement	5 000,00	
21 / 21318 / 651	AUTRES BATIMENTS PUBLI.	5 000,00	
011 / 615221	Bâtiments publics		5 000,00
	Total	10 000,00	5 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	5 000,00	
	Total	5 000,00	0,00

Après avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité cette décision modificative.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1.6- Augmentation du tarif du repas de cantine pour l'ALSH et le périscolaire :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à compter de septembre 2023, les repas du midi en temps ALSH et périscolaire, seront fabriqués et livrés par l'EHPAD de Castelnaud-Montratrier.

Le prix du repas aujourd'hui est de 4,65 euros, et doit passer à 5,80 euros à compter du 1^{er} octobre 2023.

Cette augmentation importante du prix du repas est liée au fait que le prix du repas fourni par l'EHPAD intègre le prix du transport, Monsieur le Maire propose que la collectivité prenne à sa charge 0.98 cts correspondant au prix du transport qui sera facturé à la communauté de communes qui est en charge de cette compétence, 0.17 cts d'augmentation resteront à la charge des parents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1.7- Délibération sur la participation à l'AMI « projet à implication citoyenne » :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une candidature a été déposée à l'AMI « projet à implication citoyenne » auprès du Département du Lot, et notre commune a été retenue.

Aujourd'hui le conseil municipal doit délibérer afin formaliser la volonté de notre municipalité de mettre en place un projet à implication citoyenne.

Monsieur le Maire rappelle qu'un montant de 20 000 € a été voté au budget communal dans le cadre de projets participatifs, qui devront permettre aux citoyens qui le désirent de participer activement à l'élaboration, la réalisation et la gestion de projets d'intérêt collectif.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

2 - Informations :

Exercice Gendarmerie et SDIS : Toute la journée du 13 septembre 2023, la gendarmerie et les services du SDIS organise un exercice à l'ancienne EHPAD ;

Fréquentation du Camping :

Pour la saison 2023, il y eu une augmentation de 88 % de fréquentation.
Des félicitations nous ont été transmises pour l'entretien des sanitaires.

Rallye gourmand : Un rallye gourmand est organisé le 23 septembre 2023 sur le territoire de la Communauté de Communes du Quercy Blanc.

Changement de nom : Nous devrions recevoir un arrêté avant la fin de l'année 2023.

Lézard de la rue : Un spectacle est organisé le 8 septembre 2023 à 19 h, sur la place Gambetta.

Visite de la Préfète : Le 10 octobre 2023, la nouvelle Préfète rencontrera les conseillers communautaires.

Travaux Moussur : La réception des travaux est prévue le 22 septembre 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Les délibérations du conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie, sur le site internet de la mairie ainsi que sur le panneau d'affichage.

Le Maire :

Dominique Marin



Le secrétaire :

Audine Boissel